

**PROCES-VERBAL DE SEANCE
CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 OCTOBRE 2019**

L'an deux mille dix-neuf et le huit octobre à 18h30, le conseil municipal de la commune de MORAS-EN-VALLOIRE (Drôme), dûment convoqué le deux octobre, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur Aurélien FERLAY, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 14

Etaient présents : Aurélien FERLAY, Maire, Georges ANTHONIOZ, Armelline AUDRIEU (arrivée en cours de séance), Gilles BRUYAT, Danièle CONJARD, Mickaël DURAND, Jérémy GARCIA, Chantal MERMET, René NIVON, Hélène OLLER COLOMBO (arrivée en cours de séance), Patrice REBOULLET.

Excusé(s) : Claude DESRIEUX donne pouvoir à Georges ANTHONIOZ, Yamina KHELID donne pouvoir à Hélène OLLER COLOMBO, Jean-Christophe ROBIN donne pouvoir à Jérémy GARCIA.

Absent(s) : aucun.

En ouverture de séance, Monsieur le Maire renouvelle au nom de l'assemblée ses condoléances et sa solidarité auprès d'Armelline AUDRIEU et d'Hélène OLLER COLOMBO qui ont perdu leurs beaux-pères respectifs, ainsi qu'à l'égard de Georges ANTHONIOZ suite au décès de son frère.

Monsieur le Maire évoque également la mémoire de Jacques CHIRAC qui présida la France de 1995 à 2002 avec un bilan contrasté. Il retient notamment de lui sa stature lorsqu'il s'est agi de refuser la guerre en Irak malgré la pression américaine, d'interpeler dès son époque les dirigeants du monde sur le réchauffement climatique, et lors de son discours sur la rafle du Vél' d'Hiv' reconnaissant la responsabilité de la France sous l'occupation. Il regrette en revanche une politique peu inspirée de sa campagne sur la « fracture sociale », et avant son mandat présidentiel, les moyens de la mairie de Paris utilisés pour le RPR ou l'expression « le bruit et l'odeur » au sujet des immigrés...

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance, il a été procédé en conformité avec l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Monsieur REBOULLET Patrice est désigné pour remplir cette fonction.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 10 septembre 2019

Le procès-verbal de séance du 10 septembre 2019 ayant été adressé aux conseillers municipaux, Monsieur le Maire demande si des observations veulent être formulées. Aucune remarque n'est effectuée.

Le procès-verbal de séance du 10 septembre 2019 est adopté à l'unanimité.

2. Rendu-compte des décisions prises par délégation du conseil municipal au Maire en vertu de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en vertu de la délégation effectuée par le conseil municipal. Les principales décisions et dépenses réalisées depuis la dernière séance concernent les sujets suivants : fournitures scolaires, travaux d'électricité à l'école, parution du bulletin municipal, réservation du séjour CMJ à Paris, participation au service ADS, petit mobilier et matériel pour l'école, mission CSPS, changement d'un chauffe-eau, menuiseries et radiateurs à la gendarmerie, participation au feu artificiel intercommunal.

Pas d'usage du droit de préemption urbain sur les déclarations d'intention d'aliéner reçues en mairie.

3. Energie SDED - renforcement route de Lens-Lestang

Monsieur le Maire expose qu'à sa demande, le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune pour l'électrification/renforcement du réseau BT à partir du poste Les Ormes. Ce dossier fait suite à celui déjà présenté le 5 juillet dernier devant l'assemblée pour un raccordement au tarif jaune d'une EARL.

La dépense prévisionnelle HT s'élève à 1819.95 €, intégralement prise en charge par le Syndicat, sans participation communale.

Adoptée à l'unanimité des membres présents.

4. Contrat groupe complémentaire santé/prévoyance du centre de gestion de la Drôme

Monsieur le Maire rappelle la délibération déjà prise pour le principe d'une consultation groupée par le Centre de gestion de la Drôme couvrant les risques de santé et de prévoyance pour le personnel des communes. Il ajoute que la prévoyance est déjà couverte depuis 2009 pour les risques ITT et invalidité par le contrat signé avec la MNT. Le Conseil Municipal décide de maintenir le contrat actuel avec la MNT.

Dans le domaine Santé, après avoir recueilli l'avis du comité technique, le Centre de Gestion de la Drôme a mis en concurrence son marché de protection sociale complémentaire dans le cadre d'une convention de participation. A l'issue de l'analyse des offres, le marché a été attribué à IPSEC Assureur (groupe Malakoff-Médéric-Humanis).

Monsieur le Maire propose de fixer le montant mensuel prévisionnel à 50 € par agent.

L'assemblée, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'adhérer à la convention de participation couvrant le risque SANTE telle que mise en œuvre par le CDG26, à compter du 01/01/2020, pour une durée de 6 ans (période contrat groupe : 01/01/2020 au 31/12/2025) ;
- d'autoriser la prise en charge de la cotisation prévue,
- de verser la participation financière telle que mentionnée ci-dessus, à savoir 50 € par mois et par agent,
- de prévoir les crédits correspondants au budget primitif de la collectivité,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces contractuelles et la convention de participation relatives à ce dossier.

Les agents de la commune restent évidemment libres de souscrire ou non à cette complémentaire santé, ainsi que de choisir la formule de garantie de couverture correspondant le mieux à leurs besoins et ceux de leur famille.

5. Demandes foncières Ruelle des anciens vignobles / Allée des quatre vents

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la demande examinée lors de la séance du 10 septembre 2019. Compte-tenu des éléments d'informations retournés, le nouveau propriétaire de la parcelle AE 238 propose de revendre à la commune ce jardin éventuellement élargi dans ses dimensions. Après délibération, les élus ne souhaitent pas racheter aujourd'hui ce jardin qui avait été cédé à l'époque à de précédents propriétaires.

Monsieur le Maire rappelle aussi une autre demande d'acquisition formulée verbalement concernant la parcelle AD 471 située Allée des quatre vents. Cette parcelle communale d'environ 115 m² est attenante à la propriété de deux riverains.

La commune n'ayant pas l'utilité de cette parcelle pour ses propres besoins, le conseil municipal est d'accord sur le principe de sa vente. Il demande toutefois par transparence que cette cession se fasse en informant les deux riverains potentiellement intéressés (avec une vente complète à l'un d'eux ou en partageant la parcelle). La commune attendra par ailleurs de recevoir une offre écrite pour décider de cette cession.

6. Point sur les travaux de réaménagement de la mairie, agence postale, cantine scolaire et cour Pierre Davity

La 1^{ère} réunion de chantier s'est tenue vendredi 4 octobre sur site. Les travaux de maçonnerie devraient débuter fin octobre. Une petite grue sera éventuellement installée dans la cour de la poste et il sera nécessaire de réserver par arrêté municipal deux places de stationnement dans la rue Maurice Savin pour les besoins de livraison et d'accès des artisans.

Un passage sécurisé sera par ailleurs prévu dans la cour Pierre Davity pour les locataires de la maison carrée, avec parfois la nécessité d'emprunter le cheminement vers la rue de l'église.

Monsieur le Maire fait également le point sur les subventions et partenariats obtenus sur ce dossier. La prorogation de la subvention du Conseil départemental a été demandée.

7. Situation du lotissement Les Terrasses de Moras

Monsieur le Maire fait part de la situation regrettable du lotissement les Terrasses de Moras. Celui-ci a changé de gestionnaire à trois reprises ces dernières années (Monsieur Lainé, Madame Martinez et désormais Monsieur Girard). Suite aux plaintes de plusieurs riverains cet été, il a enfin pu avoir en contact téléphonique ce 1^{er} octobre Monsieur Alain GIRARD, dernier lotisseur connu.

Monsieur le Maire lui a fait part du manque de suivi de ce lotissement privé, de la végétation insuffisamment entretenue sur les parties collectives envahies par la renouée du japon, des dégradations qui apparaissent par endroits sur la voirie, les logettes de réseaux, les bouches à clef manquantes... Cette situation n'est évidemment pas de nature à permettre la commercialisation des lots restants et suscite le mécontentement légitime des riverains qui ne comprennent pas cet état d'abandon.

En retour, le lotisseur prétend qu'il ne comprend pas cette description, qu'il n'y aurait aucun défaut d'entretien et aucune plainte des habitants. Il rejette toute responsabilité et renvoie sur le syndic de copropriété ou sur d'autres propriétaires de parcelles (Messieurs Vallet et Ogier).

Monsieur le Maire lui a alors rappelé que la commune n'était pas propriétaire du moindre mètre carré dans ce lotissement privé pour lequel elle a pourtant investi en son temps en créant un nouveau réseau de récupération des eaux pluviales, à la demande la DDT, pour une instruction favorable du dossier de lotissement. Il lui a également rappelé que toutes les parcelles restant à commercialiser et les espaces collectifs sont sur le cadastre la propriété de la société AFG basée à Lyon ou Immobilier Décoration.

Restant sourd à ces arguments, Monsieur Girard a finalement déclaré à Monsieur le Maire ne plus être en charge du dossier, tout en refusant de lui communiquer les coordonnées de son prétendu responsable.

Face à cette réaction inattendue et bloquante, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réunir d'ici la fin de l'année les habitants du lotissement afin de faire le point et rechercher ensemble le moyen de sortir de cette situation, en s'adjoignant au besoin les services d'un conseil juridique.

Accord du Conseil municipal.

8. Information sur le cycle de conférences/actions proposé par le CCAS en direction des séniors

Monsieur le Maire donne la parole à Chantal MERMET, membre du centre communal d'action sociale, au sujet du cycle de conférences/actions à destination des séniors.

Celle-ci sont mises en place avec l'aide de Madame Véronique LEYDIER (CAP Drôme des collines - département de la Drôme) et financées par la CAF.

Elles seront proposées à partir de mars 2020.

Les trois thèmes retenus sont :

- les arnaques sur internet et le démarchage abusif à domicile
- une initiation aux premiers secours - les gestes qui sauvent
- un théâtre-forum « bien-vivre son vieillissement »

Trois dates : Lundis 9 mars / 6 avril / 4 mai de 18h à 20h
avec entrée libre et un rafraîchissement offert en fin de conférence.

La prochaine réunion du CCAS prévue 29 novembre permettra d'arrêter le programme définitif et le nom des intervenants.

9. Dossiers en cours et questions diverses

Gendarmerie : La convention de gestion avec les communes de Saint-Sorlin, Epinouze et Lens-Lestang prend fin le 31/12/2019. La commune de Moras-en-Valloire sera seule gestionnaire à partir de 2020.

Fontaine Place de la Liberté : installation d'un support facilitant le remplissage des récipients.
Lors de la séance précédente, la demande émanait d'un jeune Morassien, lequel remercie la commune.
Monsieur le Maire remercie également Georges ANTHONIOZ pour cet aménagement et tous les autres...

Curage sous le pont RD139/Vauverrière-Mouretton : intervention d'une entreprise mandatée par le département.

Quelques dates à venir :

- Réunion équipe bibliothèque le 9 octobre.
- Assemblée générale FNACA à Lens-Lestang le 9 octobre.
- Elections parents délégués école le 11 octobre.
- Assemblée générale Amicale Boule le 11 octobre.
- Café mille-feuille le 12 octobre.
- Congrès des Maires de la Drôme à Portes-Lès-Valence le 17 octobre.
- Cross scolaire le 18 octobre.
- Soirée Pyjama le 29 octobre.
- Conseil d'école le 4 novembre.
- Réunion du conseil municipal Junior le 9 novembre.
- Café mille-feuille le 9 novembre.
- Commémoration du 11 novembre à 11h
- Randonnée Ecolline le 17 novembre.
- Repas des aînés le 30 novembre.

**Prochaines réunions du Conseil Municipal : Mardi 12 Novembre 2019 à 18h30
et Vendredi 6 Décembre 2019 à 18h30.**

Toutes les délibérations inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées et faute d'autres questions diverses, Monsieur le Maire lève la séance et remercie ses participants.